



THEMATIQUE 1

Catastrophes naturelles et résilience territoriale : Quelles adaptations (ex-ante et ex-post) des métropoles, des petites îles et des littoraux aux chocs ?

COMMUNICATION

Submersion marine des côtes ivoiriennes et vulnérabilité des communautés des villes littorales : le cas de la ville de Grand-Lahou délocalisée

KOMENA Boniface

Economiste / Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

UMI Résiliences IRD-CIRES

Plan de la communication

Introduction

1 - Approches de la vulnérabilité

2 - Cadre international de réduction de la vulnérabilité et son appropriation

3 - Méthodologie

4 - Contexte de délocalisation de la ville de Grand-Lahou

5 - Analyse des conditions de déplacement des populations autochtones

Conclusion

Introduction

* Problématique de dégradation des zones littorales ouest africaines via l'érosion côtière : la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest concernés :

* Facteur explicatif : changement climatique accentuant les effets des activités anthropiques

* Conséquences sur l'environnement naturel, le cadre de vie des populations et les activités socio-économiques :

- dégradation des habitats naturels,
- pertes de terres agricoles,
- destruction des habitations,
- pertes en vie humaine,
- destruction des infrastructures socio-économiques
- baisse des activités économiques engendrant pertes de revenus.

* Situation rendant les populations littorales vulnérables

* D'où préoccupation des pays concernés appuyés par les partenaires au développement

Introduction (suite)

* Solutions envisagées pour réduire la vulnérabilité des populations et renforcer leur capacité à faire face aux risques et catastrophes naturels :

- déplacement des populations menacées
- construction des ouvrages de protection

* En Côte d'Ivoire, déplacement des populations de la ville coloniale de Grand-Lahou à travers la délocalisation de cette ville

* Résultats : délocalisation de la ville sans les populations autochtones (Avikam)

* Qu'est-ce qui peut expliquer le refus des populations autochtones ?

* Objectif de notre communication : analyser les conditions de la délocalisation de la ville coloniale de Grand-Lahou

* Cette délocalisation de la ville se situant dans une perspective de réduction de la vulnérabilité des populations exposées à l'inondation marine

1- Approches de la vulnérabilité

* Face aux risques et catastrophes naturels, existence de trois approches de la vulnérabilité selon les auteurs tels que D'Ercole et Thouret (1994), Thouret et D'Ercole (1996), Noiville (2004), Gaillard (2006), Boudieres (2008) :

- **approche classique** : repose sur « *une mesure de l'endommagement potentiel ; une évaluation des dommages potentiels aux biens, aux personnes et de leurs répercussions sur l'environnement économique* ». elle est comprise comme des « *enjeux socio-économiques et culturels* » (Thouret et D'Ercole, 1996).

- **approche sociétale** : focalisée sur les facteurs sociétaux excluant l'aléa (élément perturbateur aléatoire).

la vulnérabilité sociétale est au cœur de l'analyse de la vulnérabilité (Gaillard, 2006).

- **approche des facteurs** de la vulnérabilité ou approche de la « *vulnérabilité synthétique* » : porte sur la « *fragilité d'un système dans son ensemble et sa capacité de réponse à un risque* ». elle met en avant « *l'identification des objets dommageables exposés ou enjeux vulnérables, l'analyse des facteurs de la vulnérabilité et les réponses sociales* ».

2 - Cadre international de réduction de la vulnérabilité et son appropriation

- * Référence du concept de réduction de la vulnérabilité : Cadre d'Action de la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes de Hyōgo.
- * Adoption des concepts d'aléas et de vulnérabilité par ce cadre (ONU, 2005)
- * Ainsi, appropriation du concept de réduction de la vulnérabilité par les décideurs et les acteurs de terrain.
- * La réduction de la vulnérabilité devenant une priorité pour la prévention des risques et catastrophes naturels surtout dans les pays en développement.
- * Selon Reghezza (2005), trois types de réduction de la vulnérabilité envisageables :
 - (1) réduction du potentiel de dommage en agissant sur l'aléa (construction d'infrastructures techniques),
 - (2) réduction de l'exposition (construction d'infrastructures techniques, politiques de réaménagement territorial s'appuyant sur le zonage, amélioration des politiques de gestion),
 - (3) renforcement des capacités de la société à faire face aux risques (culture du risque, modification de comportement).

2 - Cadre international de réduction de la vulnérabilité et son appropriation (suite)

Action du gouvernement ivoirien d'alors (1975) certes antérieure au Cadre d'Action de la Conférence Mondiale de Hyōgo, mais s'inscrivant bien dans celui-ci

L'option de déplacer les populations sur un nouveau site équivalant à une modification radicale de comportement aux plans environnemental et humain (changement d'ordre naturel, de territoire et de cadre de vie).

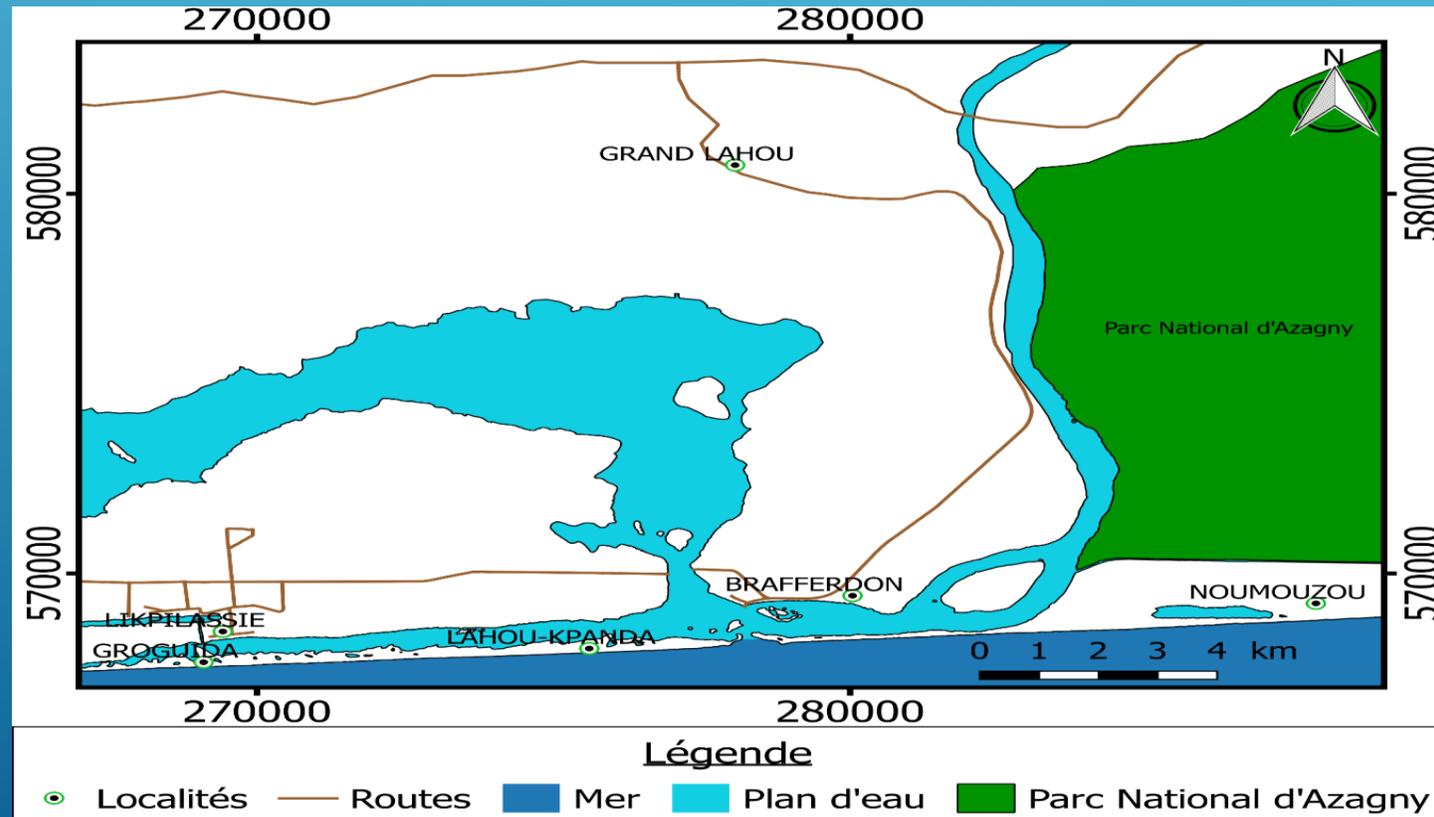
Alors, quelle méthodologie utilisée pour cerner les contours du déplacement des populations visant à réduire leur vulnérabilité ?

3 - Méthodologie

Localisation de la zone d'étude : le littoral de Grand-Lahou situé à 149 km à l'Ouest d'Abidjan.

Ville historique de Grand-Lahou : une presqu'île située à l'embouchure du fleuve Bandama, entre le complexe lagunaire et l'Océan Atlantique (voir figure 1)

Figure 1 : Situation géographique de Grand-lahou

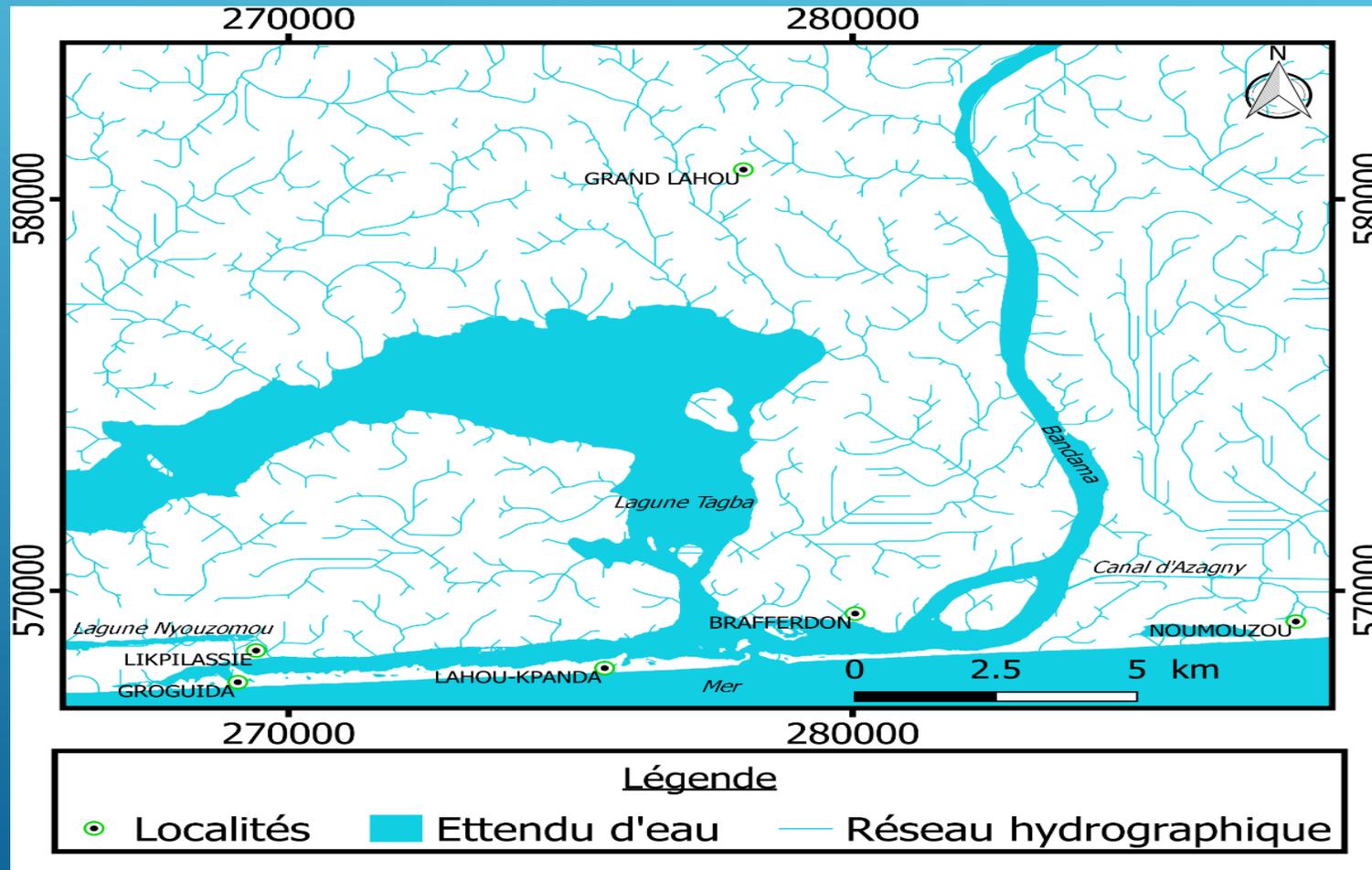


Source : SMEC. 2017

3 - Méthodologie (suite)

Réseau hydrographique : le littoral de Grand-Lahou dominé par un vaste plan d'eau où communiquent la mer, les lagunes et le fleuve Bandama (figure 2)

Figure 2 : Réseau hydrographique de Grand-Lahou et ses environs



Source : SMEC, 2017

3 - Méthodologie (suite)

* Collecte des informations : trois techniques utilisées

- revue documentaire : inventaire et synthèse des travaux sur les projets et politiques de gestion du littoral, recueil d'informations d'ordre général,
- observation directe : visites des infrastructures des localités pour apprécier leur état
- entretien collectif : échanges avec la chefferie et sa notabilité (personnes ressources capables de fournir des informations sur la délocalisation de la ville coloniale de Grand-Lahou)

4 - Contexte de délocalisation de la ville de Grand-Lahou

- * Dépositaires de la ville coloniale de Grand-Lahou : Avikam (populations autochtones)
- * Deux périodes à considérer : coloniale et post-coloniale de la ville de Grand-Lahou

Période coloniale

- Installation des firmes à Grand-Lahou par les colons pour contrôler l'économie de traite
- A partir de 1910, Grand-Lahou, principal port de transit de la majeure partie des marchandises de la colonie vers la métropole
- Grand-Lahou, un pôle économique attrayant avec le développement des activités maritimes et portuaires, de l'activité de pêche des communautés locales
- En 1934, avec la création du port d'Abidjan (chemin de fer reliant le port et l'arrière-pays), déclin économique de Grand-Lahou ayant pour les conséquences, baisse des activités des communautés des pêcheurs surtout autochtones.
- Vulnérabilité du site colonial de Grand-Lahou plus perceptible : destruction des installations commerciales coloniales, activités portuaires menacées.
- Abandon des constructions situées à proximité du front de mer par l'administration coloniale.

4 - Contexte de délocalisation de la ville de Grand-Lahou (suite)

Période post-coloniale

- * Entre 1960 et 1970 : développement de l'agriculture d'exportation (cacao, palmier à huile, hévéa) avec à la clé d'importants investissements dans les unités agro-industrielles par l'Etat ivoirien dans la zone du littoral
- * Dans la même période, une marginalisation du secteur des ressources halieutiques du point de vue des investissements
- * A partir de 1972, préoccupation de la côte d'ivoire indépendante de délocaliser la ville coloniale de Grand-Lahou du fait la vulnérabilité du site (exposition à l'inondation marine)
- * Pour le gouvernement ivoirien, délocalisation de Grand-Lahou étant la seule voie à explorer face à l'inondation marine du littoral pour :
 - protéger les populations et leurs biens
 - garantir de sécurité des populations et leurs biens
 - atténuer la vulnérabilité des populations exposées à l'aléa marin
- * En 1975, ville coloniale de Grand-Lahou transférée sur environ 5 000 hectares de forêt déclassée à 18 km au nord de son ancien site sur des terres intérieures.
- * Mais, délocalisation de la ville sans les populations Avikam et les communautés des pêcheurs (surtout ghanéens, maliens et libériens) ; leur maintien sur l'ancien site de Grand-Lahou

5 - Analyse des conditions de déplacement des populations autochtones

* Perceptions des populations autochtones de la délocalisation :

- actions publiques non en phase avec leurs conditions de vie
- site d'installation non en adéquation avec leur principale activité (pêche)
- appréhensions relatives à leur devenir du fait de leur installation sur des terres forestières intérieures

* Conditions de réduction de la vulnérabilité des autochtones : résultats des investigations :

- Contexte politico-administratif (Etat centralisateur avec le système « top down ») : un déterminant majeur dans la prise de décision de délocaliser la ville
- participation passive des populations
- pour les populations, perte de leur droit de propriété sur le site considéré riche potentiellement en ressources naturelles (pétrole et autres)
- pour les populations, crainte de perdre leurs valeurs : identité culturelle, territoriale et socio-économique

Conclusion

* Conditions du déplacement des populations sur le nouveau site non réunies :

- déclin des activités économiques relatives au secteur des ressources halieutiques de Grand-Lahou au profit d'Abidjan
- pas d'échange entre les populations et le gouvernement sur la sécurisation de leurs valeurs (identité culturelle, territoriale et socio-économique)

* Délocalisation de la ville coloniale de Grand-Lahou, l'Etat devrait prendre en compte :

- enjeux vulnérables
- facteurs de vulnérabilité
- réponses sociales

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION !**

